

Conseil municipal de Marseilles-lès-Aubigny,

Séance du 20/02/2009, 20h00

Présents : Gilles CORNETTE, Roland FLOUZAT, Hubert GRILLON, Philippe DUFOUR, Marie-Laure MICHALET, Denise LECORDIER, Rosemary FARLEY, Anic NANDROT, Michèle PASQUIER, Carlo CIACHELLA, Patrick DESFORGES

Représentés :
Henriette BOU HOUR représentée par Gilles CORNETTE
Ingrid RAHAL représentée par Philippe DUFOUR
Nathalie BARRAT représentée par Marie-Laure MICHALET

Début de séance : 20h15 Secrétaire de séance : Hubert GRILLON

Lecture du cahier de délibérations et signatures

I. Régularisation du nouveau taux des vacations funéraires :

Pour tenir compte d'une nouvelle réglementation concernant le taux des vacations funéraires, le conseil municipal fixe leur nouveau montant à 20 €.

II. Financement d'un voyage scolaire :

Le projet de classe verte pour les classes de primaire à Longeville a du être abandonné. Trop d'enfants n'y étaient pas inscrits. Les enseignantes ont programmé un autre séjour de 3 jours à Graçay. Le conseil municipal décide d'aider à son financement par une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 1500 €.

III. Travaux à la future Mairie en prévision de l'exposition 2009 :

- Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'association d'insertion ASER concernant des travaux projetés dans la future mairie pour accueillir l'exposition sur le canal programmée cet été. Le conseil donne pouvoir au Maire pour signer la commande d'un montant de 3 600 €.
- Dates d'ouverture de l'exposition : du 23 mai au 31 août 2009.

IV. Poursuite de l'étude concernant la recherche d'un nouveau captage d'eau potable :

La recherche d'un nouveau captage d'eau potable va se poursuivre sur la Loire. Le conseil donne pouvoir au Maire pour signer la commande suite au devis établi par le cabinet Safège et faire les demandes de subventions correspondantes.

V. Paiement d'une facture de l'ONF

Le conseil municipal décide d'affecter une somme de 251.16 € à l'investissement pour le règlement d'une facture de l'Office National des Forêts.

VI. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher :

Le conseil municipal délibère et accepte les changements de statuts du Syndicat d'Énergie du Cher concernant la nouvelle adresse du siège social et l'adhésion de Communautés de Communes.

VII. Remplacement d'un conseiller démissionnaire au sein des commissions municipales :

Suite à sa démission du conseil municipal, M. Claude HELLELI est remplacé au sein des commissions.

- Commission des finances : Marie-Laure MICHALET
- Commission du centre socioculturel : Denise LECORDIER
- Commission des fêtes et cérémonies : Rosemary FARLEY
- Commission de l'urbanisme : Patrick DESFORGES

VIII. Demandes de subventions :

Le conseil municipal examine les demandes de subventions déposées par les organismes suivants :

- FNATH (accidentés du travail): la subvention annuelle de 85 € est maintenue.
- Aide à Domicile en Milieu Rural : la subvention annuelle de 77 € est maintenue.
- École de musique de l'Université Rurale du canton de Sancergues : une subvention de 300 € est maintenue pour l'année 2009.
- Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention de la Chambre de Métiers du Rhône, de la Croix Rouge Française, du Comité D'accès Au Droit du Cher (CDAD) et des Paralysés de France.

IX. Questions diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier adressé par la Fédération Nationale des Communes Forestières par lequel elle appelle au soutien des élus concernant la pérennisation des moyens mis en œuvre pour le maintien de l'Office National des Forêts et de son action au service des communes forestières de France. Le conseil municipal délibère en faveur de ce soutien et souhaite marquer sa détermination pour que la politique forestière prenne en compte le développement local et l'emploi dans les zones rurales et y affecte les moyens financiers nécessaires.
- Comme tous les ans, une dotation de 2 livres sera offerte pour récompenser les lauréats du Concours de la Résistance.
- Assainissement non collectif : Pour respecter la nouvelle législation, le SATESE, service du Conseil Général, doit abandonner la mission de contrôle des projets et

des réalisations des installations d'assainissements non collectifs neufs, à partir du 30 juin 2009. Le conseil donne pouvoir au Maire pour préparer la signature d'un contrat avec un nouveau prestataire pour effectuer ce contrôle.

- Monsieur le Maire présente la proposition de convention de la Société Protectrice des Animaux pour l'accueil des animaux errants. Le service proposé ne correspondant pas aux besoins de la commune, le conseil décide de ne pas donner suite.
- Des demandes de devis ont été faites pour procéder à la réfection des courts de tennis communaux.
- Une étude est actuellement menée pour envisager un agrandissement des ateliers techniques en ossature bois. Des devis ont été demandés.
- Pour la saison 2009, la base de location de canoës ouvrira du 13 juin au 14 septembre.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'une association de jardiniers est en cours de constitution.

Fin de séance : 23h00